



Règlements d'urbanisme
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 15 avril 2026, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 222-108-2026 amendant le Règlement sur le zonage 222-2008 afin d'apporter plusieurs modifications (omnibus);**

La MRC des Pays-d'en-Haut a émis le certificat de conformité en date du 13 mai; 2026.

Le règlement est actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 25 mai 2026

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA